AR Prefecture

006-210600540-20241011-58-DE Reçu le 16/10/2024

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N° 58/2024

<u>OBJET</u>: CULTURE : Demande de subvention auprès du Département pour la sécurité des manifestations 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'octobre à 14h00 Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2024

PRESENTS: Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC /Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Philippe JANIN /Romain BIANCHI / Clorinde MARCONI/ conseillers municipaux

<u>ABSENTS REPRESENTES</u>: Thierry VISSIAN par Sabrina DIVRY, Françoise DAMILANO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Sandrine GUGLIELMINO par Romain BIANCHI/Stephen VIALE par Clorinde MARCONI

<u>ABSENTS</u>: Sophie ESPOSITO, Jean Christophe CENAZANDOTTI, Xavier JARJANETTE, Nathalie DIGANI, Michael TRUCCHI, Gracienne DODAIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Sabrina DIVRY

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années maintenant, de nombreuses fêtes communales se déroulent sur la commune de Drap.

Afin de permettre un bon déroulement des festivités et d'assurer la sécurité des biens et des personnes, il est nécessaire de prévoir un service d'ordre

Un devis pour ces prestations a été retenu et s'élève à la somme montant de 9 909 euros TTC pour les manifestations suivantes entre autres :

- Vœux du Maire janvier
- ➤ Gala de boxe
- > Fête patronale
- Estivales
- > Festival de magie
- > Gardiennage de la patinoire
- ➤ Marché de Noël

AR Prefecture

006-210600540-20241011-58-DE Reçu le 16/10/2024

> Il convient de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 70% dans le cadre de ces manifestations soit la somme 6930 euros

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unnaimité :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant à solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 70% afin d'assurer le financement 9909 euros TTC soit la somme de 6 930 euros.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents: 16 Procurations: 4 Votants: 20

Absents: 7 Contre: 0 Abstentions: 0 Pour: 20

Fait à Drap, le 11 octobre 2024

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/10/2024

Affichage en mairie le : 16/10/2024